

ARET 2

Présentation à :

TABLE RONDE CANADIENNE SUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION

les 25 et 26 avril 2002

Québec

But de la présentation

- ◆ Donner des renseignements sur l'élaboration et l'application de la nouvelle initiative :
 - boîte à outils de la gestion de l'environnement;
 - bref historique d'ARET et de ses résultats;
 - contexte du renouvellement du programme;
 - conception du programme successeur d'ARET.

Boite à outils de la gestion de l'environnement

- ◆ Réglementation
- ◆ Planification de la prévention de la pollution
- ◆ Directives et codes
- ◆ Instruments économiques
- ◆ Normes non réglementaires

ARET – Historique

- ♦ Idée élaborée par le «New Directions Group», une coalition d'organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) et de l'industrie (1991)
- ♦ «Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques» (ARET)
- ♦ Lancement du défi ARET (1994)
- ♦ Premier rapport d'étape, mars (1995)

ARET – Historique (suite)

- ♦ Programme Défi de 5 années (1995-2000)
 - 117 substances ciblées
 - Réduction de 90 % de 30 toxiques bioaccumulables persistants (TBP)
 - Réduction de 50 % des autres substances
- ♦ Programme surveillé par un «comité d'intervenants» (industrie, fédéral, provincial)

ARET – Résultats

- ◆ Participation de 8 secteurs industriels et des gouvernements
- ◆ 318 installations (171 compagnies)
- ◆ Réalisation des réductions d'ensemble :
 - réduction de 61 % des substances TPB
 - réduction de 72 % des autres substances
 - un total de 27 900 tonnes de substances ciblées

ARET 2 – Évolution

- ◆ Programme d'aide à l'innovation du ministre
- ◆ Évaluation du programme ARET par Environnement Canada
- ◆ Principes du «New Directions Group»
- ◆ Politique relative aux ententes sur la performance environnementale

ARET 2 – Évolution (suite)

- ◆ Traiter les recommandations proposées par le Commissaire à l'environnement et au développement durable
- ◆ Faire appel à l'expérience provinciale et internationale
- ◆ Conception simplifiée grâce à un processus de consultation

Réponses

- ◆ Soutien de l'industrie dans de nombreux secteurs
- ◆ Collaboration de certaines ONGE clés
- ◆ Nouveau Comité consultatif du programme coprésidé par l'industrie et l'ONGE

Avantages d'une participation

- ◆ Possibilité de faire preuve de leadership et de satisfaire aux attentes du public en ce qui a trait à la gestion des substances toxiques;
- ◆ Forums pour un échange des pairs sur les meilleures pratiques;
- ◆ Reconnaissance de mesure vérifiable par le public et le gouvernement;

Avantages d'une participation

- ◆ Souplesse et efficacité quant aux coûts;
- ◆ Moins dérangement que d'autres outils de gestion de l'environnement;
- ◆ Accès à de l'aide technique;
- ◆ Système de rapport à «guichet unique» au moyen de l'Inventaire national des rejets de polluants;

Possibilités et défis

Programme successeur d'ARET :

- ◆ Programme revigoré avec une rigueur améliorée;
- ◆ Cadre stratégique de soutien;
- ◆ Plateforme visant l'obtention de résultats dépassant les normes de conformité

Nous centrerons nos efforts sur le recrutement de leaders prêts à s'attaquer aux priorités environnementales.